

1967 - 1974 : vous avez dit IRIA ?



Les pionniers

La création de l'Iria répond à différents soucis dont celui de créer un Institut qui doit diffuser la connaissance informatique, qui doit éduquer le pays et être à l'écoute de l'industrie. C'est bien entendu le volet « recherche » du Plan calcul. Plutôt que d'intégrer la recherche informatique dans des structures déjà existantes, il semble plus efficace de créer une nouvelle entité. Sous la houlette de la Délégation à l'Informatique, un certain nombre d'esprits inventifs vont se pencher sur le berceau du nouveau-né. On peut citer par exemple André Lichnerowicz qui dirige le Conseil scientifique de l'Institut et qui est bien connu non seulement par son prestige scientifique mais aussi par son franc-parler. Le premier Président, Michel Laudet, semble un esprit ouvert aux nouvelles possibilités des technologies informatiques en particulier dans le secteur médical. Il a le soutien de Robert Galley mais ce dernier quitte assez vite la délégation à l'informatique pour prendre des responsabilités ministérielles. Lui succède Maurice Allègre. Dans ce tableau, il faudrait bien entendu insister sur le dynamisme des jeunes chercheurs conscients de s'ouvrir et d'ouvrir le pays à des horizons nouveaux. Malgré tout, l'œuvre des pionniers s'est heurtée à l'instabilité globale d'un secteur en constante transformation. En 1972, un changement complet de la direction propulse de nouveaux hommes à la tête de l'Institut : un industriel, André Danzin qui devient Président, un scientifique de renom pour la recherche réunie dans le Laboria, Jacques-Louis Lions. De nouveaux pionniers sont donc désignés pour des missions repensées sans que leurs prédecesseurs n'aient démerité car ouvrir le chemin n'est jamais une tâche aisée.

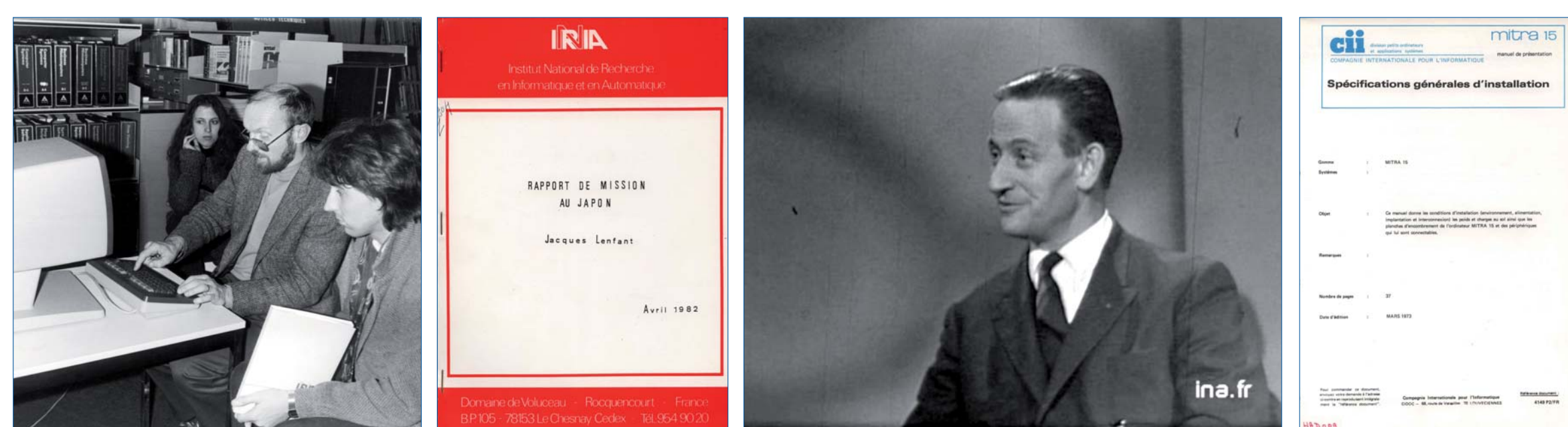


Les difficultés au quotidien

Les débuts furent difficiles du fait de la nature même de l'objet de recherche (l'informatique est une discipline très jeune et en mouvement rapide), de la précarité de l'installation matérielle (les locaux de Rocquencourt n'avaient pas été laissés en bon état) et d'un manque de moyens assez constant. En effet, il est assez fréquent que les tutelles –surtout financières– se méfient de l'esprit pionnier des jeunes instituts et modèrent leurs ardeurs grâce à des moyens limités ou bien par des processus administratifs assez longs. Rocquencourt n'échappa pas à cette façon de faire qui venait un peu en contradiction avec l'ambition initiale. Toutefois, la jeunesse des équipes et l'élan des années 1960 pouvaient compenser les aléas du quotidien. Un autre problème a surgi, bien typique des années 1960 : dans un pays trop centralisé, dont la région-capitale pèse d'un poids jugé excessif, faut-il encore donner un atout à la région parisienne ? C'est un peu à son corps défendant que la DATAR (aménagement du territoire) accepte provisoirement l'installation de l'Iria à Rocquencourt. Mais la libération de terrains bien situés sur l'autoroute de l'ouest est une aubaine à ne pas laisser passer. Les réformes de 1972 elles aussi ne s'accompagnent pas d'un soutien financier et technique constant et de grande ampleur. Les moyens croissent mais jamais suffisamment aux yeux des responsables et du personnel. D'ailleurs, un certain nombre de déboires avec le matériel informatique seraient là pour le prouver. Dans une compétition internationale, il faut lutter à armes égales avec les plus puissants, à commencer par les Américains ; malheureusement le Ministère des Finances a quelquefois du mal à comprendre la logique pluriannuelle des chercheurs...

Diffuser la connaissance

L'une des missions essentielles du nouvel Institut provisoirement (puis définitivement) installé à Rocquencourt était de diffuser à tous les niveaux les connaissances nécessaires en informatique et en automatique. Pour cela, l'IRIA doit attirer et former des doctorants mais aussi enseigner là où existent de forts besoins dans le domaine du calcul comme le Commissariat à l'Energie Atomique ou Electricité de France. L'Institut initie aussi les élites non scientifiques aux mystères de l'informatique. L'un des symboles de cette mission essentielle fut la création du CEPIA ou centre d'études pratiques en informatique et en automatique. Stages, colloques, conférences, bulletins, etc : tous les moyens sont mobilisés pour mettre la France à niveau par rapport aux pays les plus avancés. Après 1972, d'autres organismes, le SEFI par exemple, reprennent les mêmes tâches c'est-à-dire enseigner, diffuser, mettre à jour. Les bulletins de liaison de l'Institut jouent ainsi un rôle pédagogique essentiel dans de nombreux milieux. Mais la diffusion des connaissances peut s'entendre aussi par les échanges de professeurs et de spécialistes. Rocquencourt accueille ainsi d'éminentes personnalités tandis que les chercheurs de l'Institut parcourent le monde pour des conférences part suivies et très appréciées sans compter les actions de coopération. Ainsi, progressivement, le renom de l'Institut franchit les frontières.



1974 - 1984 : la définition du modèle INRIA



La fin de l'IRIA

Les changements politiques et économiques ont malmené l'Iria qui se cherche un destin même s'il n'a pas à rougir des réalisations des dix premières années. Les responsables de l'Iria sont conscients de la nécessité de certaines réformes et d'une définition claire des objectifs à assigner à l'Institut. Le statut administratif ne permet pas toujours une rapidité de réaction et une souplesse qui sont le propre des instituts de pointe. C'est dans un climat assez tendu qu'à la fin des années 1970 un certain nombre de décisions montrent que des changements importants vont se produire. On note ainsi la création d'une Agence pour le développement des applications de l'informatique. Des noms circulent pour la succession des dirigeants en place. L'Iria ne risquerait-il pas d'être démantelé entre plusieurs organismes ? Ou bien encore ne peut-on penser qu'il serait absorbé par un grand centre national de recherche multidisciplinaire (comme le CNRS) ? Un éclatement régional serait-il à redouter qui viderait de sa substance l'Institut créé en 1967 ? Certes, l'époque a changé et au dirigisme gaullien a succédé un certain libéralisme jugé plus moderne. Toujours est-il que la fin de l'IRIA se déroule dans l'inquiétude marquée par les protestations syndicales et un certain nombre de démarches de sauvegarde. Fin 1979, la situation est tranchée. Bien loin de disparaître, l'Institut perdure avec cependant un « N » en plus dans son titre.

Jacques-Louis Lions et le modèle INRIA

Jacques-Louis Lions connaît bien l'Institut quand il y est nommé Président puisqu'il a été le directeur du Laboria. En quelques années, le nouveau responsable va modeler un nouvel Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique même si a priori les missions initiales n'ont guère changé. Lions rassure les personnels, affirme le rôle central de l'Institut dans la recherche nationale, lance les premiers essais de régionalisation avec Sophia (Rennes avait déjà donné le ton), montre la voie des filiales industrielles... Jacques-Louis Lions affirme ainsi que les contrats sont une nécessité pour le développement de l'Institut, non seulement en termes d'autonomie (ou en tout cas d'aisance) financière mais aussi parce que l'industrie fournit aux chercheurs de vrais problèmes capables d'ouvrir des voies nouvelles. C'est avec habileté aussi que Jacques-Louis Lions gère les questions sociales qui ne sont pas minces au début des années 1980. Se posent les questions de mouvement de personnel vers Sophia-Antipolis, le problème des «hors-statuts», sans compter les classiques affaires de salaires, etc.

A son départ, Jacques-Louis Lions aura la satisfaction d'entendre un hommage des délégués du personnel sur le surcroît de démocratie qu'il a impulsé au sein de l'Institut. En peu de temps (quatre ans en fait avant que Jacques-Louis Lions ne soit nommé au CNES), le « modèle » Inria basé sur l'excellence scientifique, la diffusion de l'innovation vers l'industrie, un réseau national d'unités régionales... s'affirme comme une matrice solide.

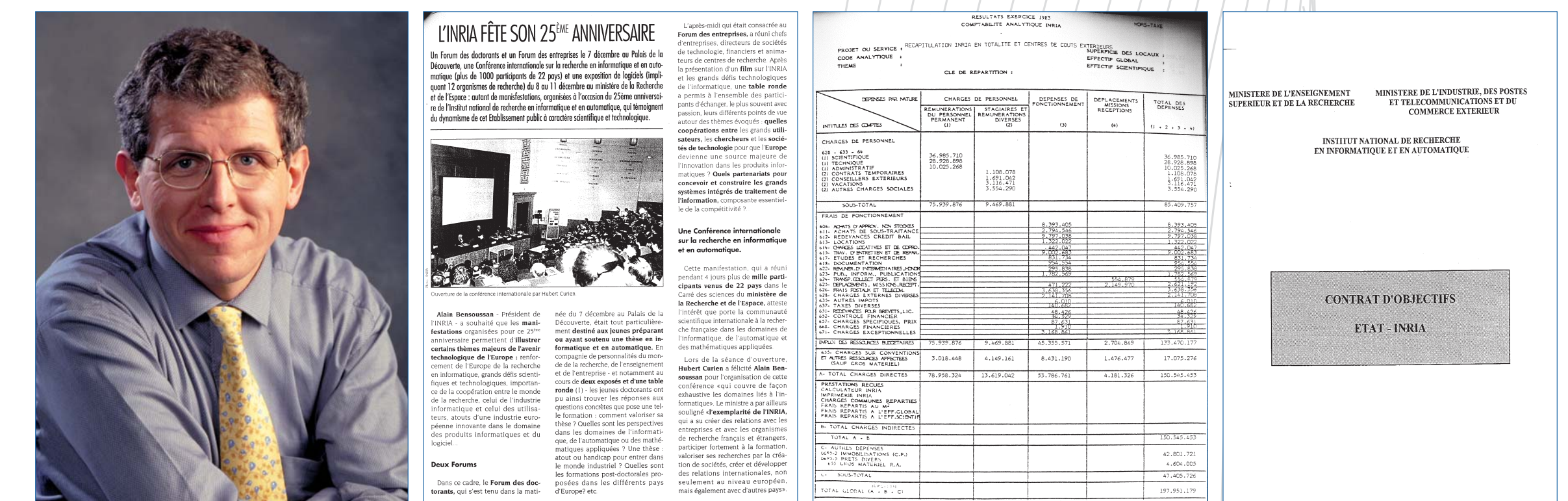


Rennes et Sophia

A peu près en même temps que la création de l'Iria, le sénateur Pierre Laffitte eut l'idée de créer une technopole (le mot est alors nouveau) dans la région d'Antibes. Jacques-Louis Lions et ses collaborateurs vont conjuguer leurs efforts pendant de longues années pour la réalisation de ce pari. Ici l'esprit pionnier est à prendre au premier degré car presque tout était à faire. Les renversements de situation, les résistances, les obstacles imprévus n'ont pas manqué. Ainsi, l'engouement du personnel pour aller vers le sud n'était pas chose évidente car comme la plupart des Français les chercheurs sont attachés à leur lieu de vie. Pourtant, dans les temps impartis, en respectant les devis, l'Inria Sophia est bien inaugurée un vendredi 13 janvier 1984. Bien loin de la Provence, la Bretagne a réussi, avec discrétion, une autre mutation : elle s'est dotée d'industries de pointe, surtout dans les télécommunications, a accueilli de nombreuses écoles, est devenu terre attractive. Dès 1975, l'IRISA apparaît dans un cadre universitaire. L'osmose entre l'Iria, l'Université, les industries de pointe permettent à la Bretagne de se classer parmi les régions les plus importantes dans le domaine de l'informatique et de l'automatique. C'est aussi pour l'Inria, au seuil des années 1980, deux réussites de « sa » régionalisation, bien loin de l'esprit restrictif de décentralisation ou de déconcentration qui avait présidé aux premières années de l'IRIA.

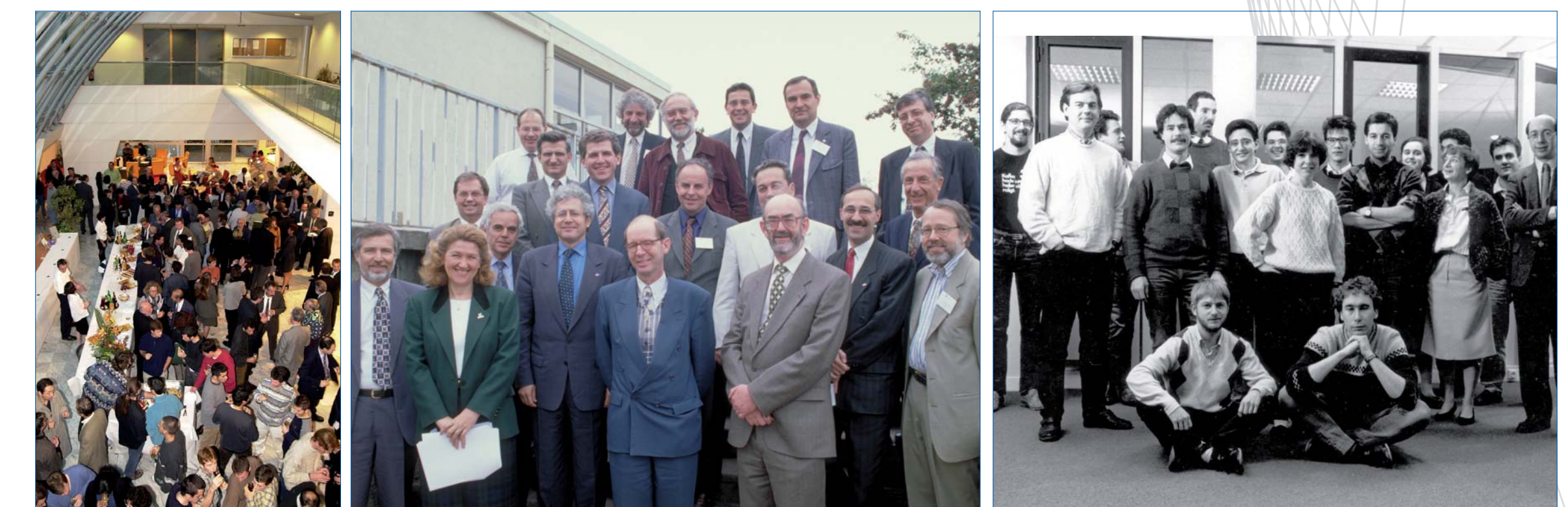


1984 - 2007 : un institut toujours pionnier...



Plans et Contrats

Un moment Institut à caractère administratif, l'Inria obtient après le départ de Jacques-Louis Lions ce qu'il avait souhaité : devenir un Etablissement public à caractère scientifique et technologique selon la loi de 1982. Ce qui permet en toute légalité à l'Inria de penser à des développements industriels d'un nouveau genre. Au passage, l'Institut est doté d'une double tutelle à savoir l'Industrie et la Recherche. Sous ce double patronage et dans une situation qui semble clarifiée, l'Institut se dote progressivement de contrats et de plans destinés à asseoir sa croissance dans les années à venir. On peut citer ainsi les plans d'établissement en 1987 puis en 1991 ; ils définissent les grandes orientations de l'Institut dans les trois années à venir. Il s'agit en fait d'un travail collectif fruit de la réflexion de chacun. Trois années peuvent paraître courtes mais dans un domaine comme l'informatique c'est déjà une période de changements importants. Puis, en 1994, un Plan stratégique (suivi d'autres en 1999, 2003) définit des objectifs à plus long terme ; l'accent est mis par exemple sur la nécessité de s'appuyer sur les capacités européennes afin de faire face aux défis des géants américains ou asiatiques (ERCIM est déjà un bon exemple de coopération européenne au niveau des centres de recherche). L'année suivante, l'Institut est le premier établissement public de recherche à se doter d'un contrat d'objectifs. Ce type de contrat contient des objectifs chiffrés à atteindre ce qui permet de pouvoir discuter de façon claire avec les pouvoirs publics quand sonne l'heure des demandes de moyens. Et en 1996, la Cour des Comptes elle-même rend hommage aux réalisations de l'Institut dans le domaine de la valorisation.



Le transfert technologique

Dès le début des années 1980, l'aventure des filiales puis de la création de sociétés où l'Inria n'était pas forcément majoritaire, a commencé. Selon les années, les chiffres ont varié mais jamais cette politique n'a cessé ce qui fait de l'Inria une quasi-exception parmi les instituts publics de recherche. Certes, face au marché et à une concurrence souvent très forte, le succès à l'international n'est ni assuré ni pérenne. Pourtant, un certain nombre d'entreprises dont la plus connue est ILOG montrent la viabilité du processus. Cette forme de transfert vers l'industrie via les connaissances des chercheurs et grâce à un financement spécifique n'est pas si fréquente dans notre pays. Le modèle Inria se reconnaît bien dans sa continuité. Le système s'est structuré par la création en 1998 d'une société anonyme Inria-Transfert ce qui souligne qu'il s'agit bien d'une politique. Inria-Transfert a pour but d'aider à la création et au développement de sociétés basées sur des technologies de pointe à commencer par celles de l'information et de la communication. Un « fonds d'amorçage » (baptisé I-Source gestion) a été largement utilisé par des entrepreneurs extérieurs à l'Institut. Et encore plus récemment, un logo unique, « Born of Inria » (l'anglais est langue universelle...) sera comme une appellation contrôlée, un club, bref une marque d'excellence. L'Inria rappelle enfin, au moyen d'un autre logo, qu'il est moteur pour la création d'entreprise.

L'essor

Après une existence marquée du point de vue budgétaire par de très classiques « coups d'accordéon », l'Inria a connu en 2000 une accélération historique de ses moyens. Le Ministère a promis une forte hausse des moyens tant en personnel que financiers en faveur de l'Inria. Les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité d'entrer de plain pied dans la société de communication et pour cela de s'en donner les moyens, à commencer par la recherche. L'Inria en contrepartie s'est engagé sur des résultats chiffrés comme pour un contrat d'objectifs. Dans la foulée de cette décision, une extension géographique de l'Institut se fera vers Bordeaux, Lille et Saclay en région parisienne. Ce projet, baptisé « Futurs », complètera le maillage national commencé il y a plus de vingt-cinq ans autour de Rennes et de Sophia-Antipolis puis continué par Nancy et Grenoble. L'augmentation des effectifs a suivi mais par-delà les chiffres il faudrait aussi évoquer les nombreux doctorants et chercheurs associés aux travaux de l'Institut. Nouveau défi, l'essor de ces dernières années oblige l'Institut à réaffirmer sa spécificité, à rappeler sa façon d'agir, à se mobiliser sur ses valeurs et, au passage, à se pencher sur son histoire...

